



## quitter un logement suite à maintien ans les lieux non formalisé

Par **quamaca**, le **13/01/2010** à **14:43**

Bonjour,

Il y a 6 mois j'ai donné mon préavis pour quitter le logement que j'occupe à mon propriétaire. Or au terme de ce préavis, le logement que je convoitais ne m'a pas été attribué et le propriétaire a accepté de me maintenir dans les lieux suite à une discussion téléphonique. Rien n'a été formalisé par écrit. Ceci étant il a délégué la gestion de son logement à une agence immobilière. Celle-ci n'a pas jugé bon de me faire signer un nouveau bail. J'ai trouvé un logement depuis peu et dois l'emménager au 15 février. L'agence m'ordonne un préavis de 3 mois, faute de quoi elle intentera une procédure pour les loyers non payés passés le 15 février. En matière de préavis quels sont mes droits dans un cas de maintien dans les lieux non formalisé par écrit ?

Merci pour vos conseils avisés.

Quamaca

Par **quamaca**, le **13/01/2010** à **15:37**

Bonjour,

Merci pour cette réponse. Donc je considère que je dois donner un préavis, du fait qu'une quittance de "loyer" m'est effectivement adressée.

Cdlt